

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 662-2022

Règlement décrétant des travaux d'entretien (dénégement et sablage) de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, désignées rues privées

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 24 289,91 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 17 octobre 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-454

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 662-2022 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (dénégement et sablage) de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, désignées rues privées » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le dénégement et le sablage de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, désignées rues privées, au prix de 24 289,91 \$ (coût net) pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023, le tout tel qu'il appert à la soumission de la compagnie Entreprise forestière G. Laurin enr. en date du 29 septembre 2022, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un immeuble bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 662-2022 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directrice générale et greffière-trésorière Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 17 octobre 2022

Dépôt du projet de règlement :

Le 17 octobre 2022

Adoption du règlement :

Le 21 novembre 2022

Directrice générale et greffière-trésorière Mairesse

Annexe A

REQUÊTE POUR SERVICES DES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS

Bois-Ronds, Gaspé et Colon (chemin de tolérance pour déneigement)

Nous, soussignés, propriétaires concernés, demandons à la Municipalité de Chertsey de reconnaître les rues Bois-Ronds, Gaspé et Colon comme étant des chemins de tolérance et à cet effet, de procéder à une demande de soumissions pour faire effectuer le déneigement.

Il est entendu qu'un montant sera imposé sur le compte de taxes annuelles de tous les propriétaires concernés si le coût est accepté par la majorité. Une nouvelle demande sera présentée à la Municipalité au terme du contrat octroyé.

NOM	MATRICULE	SIGNATURE	COUNT
ARCHER MANFRED	7907-61-0393-0-000-0000		
BEDARD PATRICK	7907-22-7526-0-000-0000		
BELANGER STEEVE	(2) 7907-21-1965-0-000-0000	x	1 ✓
BENSAID IHSANE	(10) 7907-53-1253-0-000-0000	x	1 ✓
BOUCHARD DANY	7907-31-9748-0-000-0000		
DADGAR MELANÇON LAURENT	7907-54-5912-0-000-0000		
DUFRENE STEPHANE	(4) 7907-30-6607-0-000-0000		1 ✓
DUFRENE STEPHANE	(16) 7907-50-1371-0-000-0000	x	1 ✓
EL GHOMARI SAMIR	(9) 7907-52-4486-0-000-0000	x	1 ✓
FAUGERE REMI	7906-59-5880-0-000-0000		
GESTION NAIM BEN YEDDER INC.	7906-48-8687-0-000-0000		
GIRARD PATRICK	(7) 7907-20-9085-0-000-0000	x	1 ✓
GOSELIN CHRISTIAN	7907-34-3904-0-000-0000		
GOSELIN CHRISTIAN	7907-33-9675-0-000-0000		
LACROIX PIERRE	7907-70-0441-0-000-0000		
LAROCQUE DANIEL	(25) 7906-58-9396-0-000-0000	x	1 ✓
LAURIN GILBERT	(18) 7907-31-3287-0-000-0000		1 ✓
LAURIN GILBERT	(19) 7907-12-4157-0-000-0000		1 ✓
LAURIN GILBERT	(20) 7907-43-6135-0-000-0000	x - papier	1 ✓
LAURIN GILBERT	(21) 7907-45-4102-0-000-0000		1 ✓
LAURIN GILBERT	(22) 7907-31-1368-0-000-0000		1 ✓
LE MUSSURIER GILLIAN -> Godron	(12) 7907-50-4125-0-000-0000	x	1 ✓
LEMELIN MICHEL	(14) 7907-23-4924-0-000-0000	x	1 ✓
LEMELIN MICHEL	(8) 7907-33-3220-0-000-0000		1 ✓
LEROUX JEAN-FRANCOIS	(6) 7907-52-7439-0-000-0000	x	1 ✓
MANDEA ION	7907-32-9539-0-000-0000		
MARLEANU EUGENIA	7906-49-6737-0-000-0000		
PILON ERIC	(11) 7907-23-4996-0-000-0000	x	1 ✓
REBMANN DIANA	(1) 7907-22-2353-0-000-0000	x	1 ✓
ROUILLARD MARTIN	(5) 7906-68-2100-0-000-0000	x	1 ✓
SIMARD DAVID	(3) 7906-57-5182-0-000-0000		1 ✓

SIMARD DAVID	(14)	7907-40-6791-0-000-0000	x		1	✓
SIMARD DAVID	(15)	7907-41-2819-0-000-0000			1	✓
SIMARD GHISLAIN	(20)	7907-21-6707-0-000-0000	x		1	✓
TADILI MOHAMED REDA	(21)	7907-53-7760-0-000-0000	X		1	✓
TREMBLAY MYRIAM	(13)	7907-13-7505-0-000-0000	x		1	✓
TURCOTTE SYLVIE		7906-49-3680-0-000-0000				
Nombre de terrains: 37			TOTAL			
			%		59%	25

Propriétaire des chemins
Gilbert Laurin.



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE
SECTEUR DOMAINE ALTITUDE SAUVAGE
Appel d'offres sur invitations 2022-030

7. FORMULE DE SOUMISSION

Raison sociale : Entreprise forestière G.Laurin enr {NEQ 2241029331}

Adresse : 3130 route 341 Rawdon

Code postal : J0K 1S0 Courriel : yvonl2@hotmail.com

Téléphone : 450 898 0617 Télécopieur : _____

Responsable autorisé : Gilbert Laurin

SOUMISSION

CHEMINS	LONGUEUR	PRIX HIVER 2022-2023
Montée des Bois-Ronds (rue privée)	73 m	876.00 \$
Avenue Gaspé (rue privée)	325 m	3 900.00 \$
Montée des Bois-Ronds (rue privée)	1 290 m	15 480.00 \$
Montée du Colon-François- Foucher (rue privée)	240 m	2 880.00 \$
	Sous-total :	23 136.00 \$
R111885935	TPS	1 156.80 \$
1006945739	TVQ	2 307.82 \$
	Montant annuel total (taxes incluses) :	26 600.62 \$

Je, soussigné, Gilbert Laurin, confirme avoir pris connaissance du devis et d'avoir pris toutes les informations nécessaires à la préparation de ma soumission. Je m'engage à respecter toutes les clauses du présent devis.

Signature :  Date : 29 septembre 2022

Entreprise : Entreprise forestière G.Laurin enr {NEQ 2241029331}